

SNTRS

informations



**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

Edité par nos soins :

57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél. 585.44.44-

CP n° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

NUMERO 5bis

23

FEVRIER 1981

Spécial INSERM

Sommaire

PAGES 2-3-4 - C'EST LE MOMENT DE MANIFESTER SON MECONTENTEMENT

PAGES 5-6 - MOTION ADOPTÉE LORS DE LA MANIFESTATION DU 16 JANVIER AU SIEGE DE L'INSERM

PAGES 7-8 - DECLARATION PRELIMINAIRE DU SNTRS-CGT

PAGES 9-10 - COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE

PAGES 10-11-12 - C.A.P.

PAGES 12-13 - POUR UN RENOUVEAU DU C.A.E.S. AVEC LE SNTRS-CGT

PAGE 14 - APPEL POUR L'ACTION DU 26 FEVRIER ...

Gue, C'est le moment de manifester son mécontentement.

La Direction Générale de l'INSERM a publié avant la tenue du Conseil Scientifique et des C.A.P. un document qui définit le secteur de recherche INSERM en grands axes.

- Ces axes ne recoupent plus les commissions scientifiques spécialisées.
- Si le budget global de l'INSERM progresse de 22,7 % la progression se fait uniquement sur des axes prioritaires dont par exemple le médicament, les manipulations génétiques (biotechnologie), bref des secteurs qui ont presque tous des débouchés pour les profits des industries privées. Par contre, plusieurs secteurs sont en régression brutale.
- Les postes de chercheur mais aussi d'ITA sont ventilés sur les axes prioritaires ce qui est une mesure très grave.

Dans une période où se prépare notre statut, où les responsables d'organismes (INSERM, CNRS ...) ainsi que M. AIGRAIN multiplient les déclarations sur la mobilité nécessaire des ITA.

Voilà la fameuse "incitation" à la mobilité, car on imagine facilement, qu'il n'y aura pas très prochainement de promotion en dehors des axes prioritaires.

- Que deviendra le rôle des C.A.P. ?

Cette "initiative" du D.G. ainsi que la question dérogation chercheur, passage attaché-chargé ... a provoqué une première réaction, une manifestation le 16 janvier au siège de l'INSERM - 100 personnes, dépôt motion (ci-jointe).

Le D.G. a pour l'instant battu en retraite et annonce que la totalité des postes frais d'ITA serait mise à la promotion, mais que les recrutements (après) se feraient sur les axes prioritaires.

/ Mais les choses ne doivent pas en rester là, c'est beaucoup plus fort / qu'il faut taper. /

Dans cette période où le gouvernement a été contraint de promettre une négociation sur le statut ITA, TOUTES nos revendications doivent être posées avec force par tous les personnels.

- Contre tous licenciements, toute mutation autoritaire,
- contre les déclassements, pour la reconnaissance des qualifications,
- pour une politique d'embauche massive répondant aux exigences d'une recherche publique au service du progrès social,
- contre les redéploiements qui, sous couvert d'évolution scientifique, de mobilité dans l'intérêt des personnels focalisent la recherche sur quelques créneaux ou axes prioritaires,
- contre les bas salaires - pour la remise en ordre des rémunérations,

.../...

- . 3.500 F. net minimum (primes non comprises)
- . 500 F. pour tous immédiatement.

Pour le reclassement des professions ouvrières, des animaliers, des informaticiens ou RIEN n'a encore été entamé à l'INSERM.

Le gouvernement cherche à donner l'image d'un pouvoir qui ne cède pas devant les revendications, pourtant des reculs, des succès, sont obtenus chaque jour dans de nombreuses branches, et cela malheureusement sous l'impulsion de la seule CGT.

* Cela nous amène à l'attitude de nos camarades du SGEN-CFDT, qui appliquent dans cette période pourtant cruciale, le "recentrage" prôné par E. MAIRE.

Ils vont jusqu'à préparer la mise en condition des ITA en écrivant récemment dans Syndicalisme Universitaire n° 794 du 1.12.80 "les jeux sont faits - le statut est déjà rédigé et fin prêt - ce qui bloque la finition du projet de statut provient du fait que ... M. AIGRAIN aurait du mal à obtenir des financements, les crédits destinés à financer une meilleure grille et un meilleur système de promotion qui seraient la compensation à la mobilité forcée".

A l'opposé de cette attitude qui ne peut conduire qu'à la capitulation, nous ne sommes pas décidés à nous accommoder d'un accroissement de l'instabilité et de la précarisation de l'emploi.

- A NOTER : que pour l'AG au siège de l'INSERM du 16 janvier qui avait pourtant été appelée en intersyndicale, nos camarades du SGEN n'avaient pas fait le travail de préparation. Ils n'étaient représentés que par 7 à 10 personnes. La preuve est faite que, passer outre les positions actuelles du SGEN et faire l'union à tout prix, c'est cacher aux ITA de l'INSERM les problèmes réels que pose le recentrage du SGEN.

Avec vous, nous voulons que le futur statut fixe un cadre novateur à l'intérieur duquel les grandes questions telles que la valorisation des qualifications, la garantie de l'emploi, les moyens de bien vivre puissent recevoir une réponse satisfaisante.

C'est à nous, SNTRS-CGT, qu'il incombe, dans l'intérêt de tous les personnels, de l'unité, de (car il ne s'agit pas d'une polémique stérile) proposer la lutte aux ITA, de faire la preuve qu'ils peuvent se mobiliser et obtenir un statut qui réponde à leurs besoins, aux besoins de la recherche.

Un premier encouragement dans l'action du SNTRS, à l'INSERM dans les talons de cartes rentrées au syndicat, on compte pour l'instant 15 % de nouveaux :

INGENIEURS

* UN FAIT ALARMANT : Depuis plusieurs années, le nombre de création de postes d'ITA est ridiculement bas. Le 8ème plan ne prévoit aucune création de poste d'ITA, alors qu'une progression du corps des chercheurs est prévue. Outre le fait que nos carrières seront de plus en plus bloquées, on constate un déséquilibre grandissant du rapport ITA/Chercheurs. Ceci associé au fait qu'aucune structure de formation des jeunes chercheurs n'est prévue, nous

.../...

fait craindre que cette formation s'effectue, par des fonctions techniques, dans le cadre HS, ou même de plus en plus dans celui de techniciens ou d'ingénieurs, dans les limites très étroites des libérations et des créations de postes.

Cela éclaire d'un jour nouveau la défense de l'emploi scientifique. Il serait bon que les syndicats de chercheurs se déterminent sur ces nouvelles perspectives car le retentissement de cet état de fait serait aussi désastreux à terme pour les jeunes chercheurs que pour le corps des ITA dans lequel les promotions sont déjà très bloquées. La défense de l'emploi scientifique nécessite l'existence parallèle d'un corps de chercheurs et d'un corps d'ITA sans que la compétition soit instaurée entre ces corps.

Nous pensons donc que l'attitude des syndicats chercheurs face aux problèmes ITA ne se pose plus en termes de solidarité (Ah ! ces pauvres ITA !) mais en termes d'exigence de moyens de travail que sont les ITA, et en termes de défense de l'emploi scientifique.

-0000000-

FIN

MOTION ADOPTÉE LORS DE LA MANIFESTATION
DU 16 JANVIER AU SIEGE DE L'INSERM

Une centaine de personnels de l'INSERM se sont réunis le 16 janvier 1981 à l'appel de leurs syndicats SNCS-FEN, SNTRS-CGT, SGEN-CFDT.

[1] Ils sont extrêmement inquiets devant la politique de développement de quelques axes - dont on attend des retombées industrielles - au détriment de l'ensemble du potentiel de recherche. Ils refusent ce pilotage dangereux pour le personnel comme pour l'avenir de la recherche.

[2] Pour l'attribution des postes de recrutement et de promotion des chercheurs et I.T.A.

- les propositions des commissions doivent être respectées,
- la répartition des postes d'I.T.A. et de chercheurs entre les 8 CSS doit permettre la progression de chacune.

[3] L'INSERM ne doit pas se placer sous la dépendance d'organismes extérieurs, publics ou privés, pour le recrutement de son personnel.

Création de postes de chercheurs et d'I.T.A. en nombre suffisant.

Les listes d'aptitude pour les I.T.A. doivent être épongées avant la sortie d'un nouveau statut ; le rapport I.T.A./Chercheur doit augmenter.

La formation des chercheurs, donc le corps des attachés doit être maintenue.

Le problème des hors-statut doit être réglé par leur intégration sans licenciement.

Le personnel ne saurait tolérer aucun licenciement de chercheur ou d'I.T.A., qu'il soit statutaire ou hors-statut.

[4] Politique des contrats - Le pourcentage de crédits distribués en contrats libres doit être augmenté.

.../...

[5] Ils demandent à la Direction :

- d'obtenir un taux de dérogation pour le recrutement des attachés qui permette de respecter les propositions de recrutement des instances scientifiques,
- d'utiliser la totalité des postes créés ou définitivement libérés pour les propositions et le recrutement,
- d'utiliser les postes d'intégration gelés et de mettre en place une "commission de balayage" syndicats-direction,
- d'obtenir les mesures transitoires indispensables avant la mise en place d'un nouveau statut I.T.A.

[6] Ils demandent au Conseil Scientifique de prendre position sur ces problèmes et de veiller, dans la mesure de ses responsabilités, à ce qu'aucune discipline ne fasse les frais du redéploiement engagé.

-oooOooo-

DECLARATION PRELIMINAIRE DU S.N.T.R.S.-C.G.T.

Au nom du SNTRS, je voudrais faire quelques remarques et préciser certains points qui nous semblent importants et ceci avant que la Commission Paritaire ne commence ses travaux.

I. Il avait été convenu que un mois avant le début de la C.P., une réunion plénière des membres de la Commission aurait lieu, au cours de laquelle seraient remises aux élus les listes des agents, ainsi que toutes informations nécessaires à une bonne préparation et au bon déroulement des C.P.

Nous constatons avec regret que cette année, l'administration a agi différemment.

- 1. Non seulement les CP ont été retardées de deux mois, sans raison valable, mais la réunion plénière n'a pas eu lieu, ce qui fait qu'à la veille des C.P., nous n'avons pu discuter des problèmes de fonctionnement de la Commission auxquels certains d'entre nous ont été confrontés l'an dernier : nous risquons de retrouver ces problèmes cette année, faute d'en avoir discuté ensemble et cherché ensemble une solution.

1. parité dans les catégories A
2. critères de classement des diplômes
3. inscription sur plusieurs listes

- 2. Cette année nous n'avons pu avoir communication du nombre de possibilités de promotions que quelques jours avant la C.P. et ceci, après plusieurs démarches auprès de l'administration. Par contre, nous n'avons toujours pas eu connaissance des intentions de la Direction de l'INSERM concernant la répartition des postes pour promotions

(	aux diplômes
(	à la dérogation
(	à l'ancienneté

II. Dans une communication concernant le budget de l'INSERM, le Directeur Général a précisé qu'un certain nombre des postes ITA inscrits au budget 81 serait "préaffectés" à des axes prioritaires.

Je pense que, non seulement le SNTRS, mais tous les représentants du personnel sont opposés à cette décision, car nous savons dans le contexte actuel de pénurie, ce qu'elle implique quant au devenir des ITA.

Nous demandons en conséquence, que, comme les autres années, les promotions soient faites en respectant strictement l'ordre des listes issues des C.P.

III. Nous avons constaté que, en 1980, un nombre non négligeables d'agents inscrits sur les listes de reclassement aux diplômes (46) ou listes de proposition par dérogation (37) a obtenu sa nomination, et nous nous en réjouissons.

.../...

Cependant, une fois de plus, nous devons constater une discrimination frappant les agents administratifs, pourtant déjà défavorisés par ailleurs, puisqu'aucun d'entre eux n'a été reclassé aux diplômes en 1D et 2D (13 agents sur les listes), aucun n'a été nommé en 1D 2ème groupe et un seul en 3D "ancienneté" sur 4 possibilités statutaires, alors qu'il n'y avait par ailleurs aucune possibilité statutaire de promotion en 1D et 2D.

Par ailleurs, notre satisfaction est très tempérée par le fait que le nombre de promotions dites "à l'ancienneté", c'est-à-dire accessible aux agents ayant plus de 5 ans dans leur catégorie, est toujours aussi peu important. A cela il y a au moins deux causes.

- La première, le choix de la direction de l'INSERM d'attribuer ou non des postes à un mode de promotion.
- La deuxième, qui dépend aussi en partie de la Direction de l'INSERM, l'insuffisance de créations de postes ITA depuis plusieurs années.

En effet, les possibilités de promotion par "ancienneté" sont liées au recrutement de l'année précédente dans les catégories : il résulte que, conséquence directe du nombre extrêmement réduit de postes frais, le nombre de possibilités est si petit que dans plusieurs catégories même il est nul depuis plusieurs années. Cette politique de pénurie que nous subissons depuis plusieurs années, entraîne une aggravation de la situation des agents de l'INSERM, dont on sait qu'un grand nombre (environ 1 sur 2 ?) remplit les conditions requises pour obtenir une promotion.

Nous insistons sur ce point car il dépend en grande partie de la Direction de l'INSERM que le sort des ITA s'améliore : il faut en effet que la Direction fasse les demandes en postes frais, en nombre suffisant pour éponger rapidement les listes d'agents attendant leur reclassement, et permettre l'attribution de promotions. Nous avons constaté avec plaisir que cela s'est produit pour la catégorie 6 B : il y a un nombre important de possibilités de promotions (26) qui ne sont pas utilisées en totalité, et d'ailleurs dont on ne sait comment il a été calculé. Est-ce par le cumul des années précédentes de possibilités de promotion non utilisées ?

Nous demandons également avec insistance la réunion de la Commission des diplômes un certain nombre de diplômes récents n'étant toujours pas reconnus à l'INSERM alors que de plus en plus d'agents en sont titulaires et se trouvent ainsi déclassés sans aucune possibilité de voir leur situation se régulariser.

IV. Enfin, comme il est probable qu'un nouveau statut d'ITA sortira d'ici quelques mois, nous espérons que celui-ci ne se fera pas sans concertation avec les représentants du personnel. De plus, il est indispensable que la Direction de l'INSERM prévoit dès à présent, si ce n'est déjà fait, les demandes budgétaires correspondant aux mesures transitoires nécessaires pour les reclassements des agents inscrits sur listes d'attente (diplômes, dérogation, ancienneté) ou remplissant les conditions requises pour un changement de catégories. La mise en place d'un nouveau statut ne peut se faire avec un tel contentieux.

Nous espérons que l'Administration de l'INSERM qui n'ignore rien de ces problèmes, tiendra compte de ces quelques remarques, dans l'intérêt du personnel, qui conditionne aussi le bon fonctionnement des laboratoires.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DES CAP

La séance plénière des travaux de la Commission Paritaire s'est tenue le 26 janvier 1981 présidée par le nouveau directeur administratif et financier : Monsieur LYON-CAEN.

Monsieur LYON-CAEN nous a fait un beau discours du pur style "jeune Enarque dynamique" dans le but essentiel de rechercher un "consensus" sur la politique menée par le gouvernement actuel, en particulier dans la recherche.

Nous avons retenu quelques informations : il y a une restructuration des services du siège de l'INSERM, avec à la tête de l'INSERM une seule direction (LAUDAT $\longleftrightarrow$ LYON-CAEN) mais le DAF a précisé que "les impératifs de gestion" prendraient le pas sur tout autre problème (traduisez sur les problèmes scientifiques ?)

Donc : 1 service affaires scientifiques
" " affaires économiques et financières
" " affaires administratives et sociales
(rentre dans ce secteur tout ce qui touche les personnels, carrière, statut ...)

Au niveau du siège, selon le DAF, cette restructuration devrait "créer de meilleures conditions de travail, travail collectif, prenant en compte les aspects de la vie de l'établissement. Il faut créer des cellules de travail de façon à utiliser au mieux toutes les compétences des personnels, enrichir la notion de travail" ...

10 à 15 personnes seraient touchées par ces modifications, celles-ci ont été consultées ; cette concertation, fait remarquer le DAF est tout à fait inhabituelle dans la fonction publique.

CE QUE NOUS PENSONS DE CE DISCOURS

C'est un langage que nous avons déjà entendu depuis plusieurs années dans les banques, dans certains secteurs publics ou privés, cela s'appelle l'intéressement, la participation, la dynamique de groupe, etc ...

Nous avons toujours demandé à être "responsables à part entière d'un travail intéressant", on peut se poser la question pourquoi les directions successives de l'INSERM n'ont pas réussi à répondre à l'attente des personnels ?

Cette opération peut réussir à condition que les personnels défendent la "non parcellisation" de leur travail et exigent des moyens (en personnels et en finances) pour assurer pleinement les responsabilités qu'on leur confie. Les moyens ne doivent pas être octroyés mais discutés, négociés à tous les niveaux.

Sinon nous retrouverons très rapidement la situation actuelle : des "petits chefs" ou des "animateurs de groupe" succombant sous

une charge de travail à faire exécuter à des employés fantômes et d'agents qui n'arriveront jamais à exécuter correctement leur travail d'où une situation conflictuelle inévitable.

Nous avons posé à Monsieur LYON-CAEN quelques questions précises, là les réponses ont été très floues.

1) Avant toutes modifications de notre statut, nous demandons des mesures transitoires pour reclasser les personnels : un collectif budgétaire est donc nécessaire, a-t-il été demandé par la direction de l'INSERM ?

Réponse du DAF : Pas à ma connaissance.

2) Que savez-vous sur les propositions du gouvernement quant aux modifications de notre statut ?

Le DAF : Rien ... mais il est possible qu'un système de concours puisse être instauré pour le recrutement ... ou les promotions ...

SNTRS-CGT : Nous vous informons que nous ne serons pas d'accord surtout si c'est le seul moyen.

D'autre part, vous nous avez beaucoup parlé de concertation mais il y a une contradiction entre ce discours et votre volonté de cantonner les élus dans un rôle qui ne leur permettrait que de dire oui ou non à la liste des propositions de l'administration.

Après plusieurs interventions des élus SNTRS-CGT, le DAF admet que les élus pourront avoir la possibilité de faire voter la Commission sur ses propositions et il admet que la réunion plénière un mois avant la tenue des Commissions paritaires faciliterait le travail des élus.

/ CATEGORIES 1B - 2B /

C.A.P.

Plusieurs remarques sont à faire quant au déroulement des C.P. à ce niveau.

Tout d'abord en ce qui concerne les diplômes. Nous avons obtenu, comme l'année passée que les agents ayant déclaré leur diplôme avec retard ne soient pas "punis" comme le souhaitaient les représentants du SGEN. Nous avons fait remarquer que les conditions d'embauche ainsi que le fait de la présentation d'un nouveau diplôme aient jusqu'à maintenant entraîné l'élimination de la précédente liste d'aptitude au diplôme, ne pouvait que favoriser cette pratique (en effet, il est préférable par exemple d'attendre un poste A en 2B qu'en 5B !)

Nous avons obtenu que les agents présentant un nouveau diplôme ne soient plus rayés de la liste d'attente dans laquelle ils se trouvent pour rejoindre la fin d'une autre file, nous n'avons dans ce cadre réussi qu'à remonter aux listes de l'année passée.

Pour la catégorie 1B l'administration s'est engagée à donner 12 postes au reclassement aux diplômes, ce qui laissera encore 29 agents à reclasser à ce titre. L'absence de créations de postes 1B l'an passé fait qu'il n'y a

pas cette année de promotion à l'ancienneté. Ceci est la conséquence directe de la politique de pénurie pratiquée par l'état en matière de politique du personnel, c'est un problème de budget.

Au niveau 2B, on note tout de même une petite diminution de la liste d'attente au diplôme pour laquelle la direction promet 7 postes. En 2B ancienneté la direction promet 3 postes pour 5 possibilités statutaires.

Sur le déroulement des commissions on doit faire remarquer la passivité et la légèreté des représentants du SGEN qui dans ces catégories ont avoué avoir travaillé sur les listes de l'année passée ! Le personnel appréciera.

/ CATEGORIES 3B à 7B /

A ce niveau de catégories les problèmes sont plus dans la préparation du travail de la commission vu le nombre d'agents concernés, notamment dans les catégories 3B, 5B et 6B. Les élus du SNTRS-CGT, contrairement à ceux du SGEN, ayant effectué cet énorme travail sur les dossiers des agents avaient des listes prêtes et des arguments à opposer à l'administration lorsque c'était nécessaire. Donc nous avons presque toujours abouti à un compromis acceptable et souvent à un vote unanime. A noter le refus pour les échelons accélérés de retenir les agents ayant obtenu un reclassement les 2 années précédentes.

En ce qui concerne les listes au diplôme, bien que le principe ait été acquis en séance plénière de pouvoir figurer sur deux listes (aux diplômes), refus de l'administration de retenir les agents qui ne figuraient pas l'année précédente sur la liste intermédiaire.

A noter également en ce qui concerne l'accès à la catégorie 6B à la qualification professionnelle que l'administration n'avait proposé que peu d'agents et parmi les plus récemment recrutés alors que le SNTRS-CGT, après une étude approfondie de l'ensemble des dossiers 7B (53 agents) a émis 23 propositions (en tenant compte du nombre de possibilités statutaires (26) et aucun agent n'ayant les 5 ans d'ancienneté nécessaires pour postuler à l'ancienneté).

Nous conseillons fortement à nos militants de nous faire connaître avant les commissions paritaires et surtout avant tout changement de statut les candidats possibles pour l'accès à la 6B sur dossier (sans tenir compte du critère de 5 ans d'ancienneté dans la catégorie, critère non retenu exceptionnellement dans cette catégorie car sur les listes fournies par l'administration personne n'a les cinq ans d'ancienneté).

Pour les échelons accélérés l'administration a promis que la totalité des possibilités seraient attribuées. Dans une catégorie (6B) apparaît une liste subsidiaire car des agents figurant sur la liste principale pouvant changer de catégorie, l'administration ne leur accordera pas leur échelon accéléré et nous avons estimé qu'il serait bête de perdre des possibilités.

/ CATEGORIES D /

L'administration a utilisé des arguments de très mauvaise foi en refusant qu'il y ait plusieurs promotions dans le même service. Nos élus se sont vivement opposés à ce principe faisant remarquer qu'une personne se trouvant en tête de liste l'année précédente ne comprendrait pas pourquoi elle régresse sur les listes !

..../...

Réponse de M. JEUNOT, président de la C.A.P. (modèle du genre dans la concertation) : "Il y a des choses que les personnels n'ont pas besoin de comprendre".

A noter aussi que l'administration utilise la tenue des C.A.P. pour régler des comptes. Suite à "l'affaire TROIVILLE", une de ses collaboratrices a vu sa note baissée par le DAF, sous le prétexte d'absences injustifiées. Le DAF a refusé de modifier la note alors que nos élus ont apporté la preuve que ces absences étaient motivées par le service. Voilà une belle illustration de la sincérité des déclarations du D.A.F. lors de la réunion plénière rapportée plus haut.

--ooo0ooo--

Pour un nouveau CAES avec le SNTRS-CGT

La nouvelle liste de candidats au CNAS basera toute sa campagne et son action sur l'aspect revendicatif. En effet, les choses ne peuvent plus durer ainsi. Nos élus se refuseront à gérer la pénurie.

- Le SNTRS-CGT soutient qu'il n'est pas possible de construire une action socio-culturelle pour l'ensemble du personnel (puisque le budget est un salaire collectif) en gérant des miettes. C'est en cela que réside la contradiction majeure entre notre syndicat et le SGEN. En effet, le SGEN majoritaire accepte non seulement de gérer docilement ces miettes, mettant ainsi en place des réalisations étroites et ségrégatives (voir la participation aux voyages et leur coût) mais pousse encore le zèle jusqu'à effectuer des économies (surtout dans la commission enfance) en ne dépensant pas la totalité de la dotation. La direction de l'INSERM est très satisfaite de cette situation, et au conseil d'administration, la direction a pris prétexte des résultats de cette gestion pour refuser l'augmentation du budget. Précisons aussi que le SGEN majoritaire au CAES a refusé que le budget du CAES soit défendu par les élus du personnel.

C'EST POUR TOUTES CES RAISONS QU'IL FAUT QUE LES CHOSES CHANGENT AU COMITE NATIONAL DU CAES.

La Démocratie

- Un aspect important est celui du fonctionnement interne de l'organisme dirigeant du CAES (le CNAS) et des commissions. La direction, à majorité SGEN fait preuve à cet endroit d'une pratique antidémocratique et n'hésite pas à aller jusqu'à la falsification et au sabotage du travail de certaines commissions. En effet, la présence majoritaire des élus SGEN fait que ceux-ci font un barrage systématique à toutes les propositions des élus CGT et SNCS chaque fois que celles-ci permettraient un développement de l'action du CAES pour un plus grand nombre d'agents. Cela est particulièrement criant

.../...

en ce qui concerne les propositions des commissions "enfance" (colonies, petites vacances, mercredi, ...) et S.L.C. (week-end, ski, sports) qui sont systématiquement sabotées par le bureau du CAES) en vertu des pouvoirs qu'ils se sont attribués sans aucune concession.

De la même façon, la "majorité" au CNAS a toujours empêché nos élus de s'expliquer au niveau du bulletin du CAES ; nous refusons que se perpétue cette pratique antidémocratique qui condamne au silence les élus de près de la moitié du personnel.

Le renouveau dans le développement du CAES, pour une action sociale réelle en faveur de tous les personnels ne peut aboutir que par l'élection d'une nouvelle majorité d'élus SNTRS et SNCS qui s'engagent à respecter la volonté des personnels exprimés par ce vote.

VOTEZ MAIS SURTOUT FAITES VOTER
POUR LA LISTE ITA DU SNTRS - CGT
ET
LA LISTE CHERCHEURS DU SNCS-FEN

N'oubliez pas que pour être valable, votre enveloppe de vote doit comporter 2 bulletins : un bulletin ITA + un bulletin chercheur, sans ratures ni panachages.

0
0 0
0

/ C.A.P. /

Les listes d'aptitude étant très rapidement parues dans les unités nous ne les publierons pas.

Si votre patron ne les affiche pas, demandez-les lui !
S'il refuse vous pouvez téléphoner le jeudi et vendredi au 585.44.44.

Tous en
lutte le 26 Février...

R.P. : Amas bleu Générale à
10 H au siège de l'INIERM
101 rue de Tolbiac (métro Tolbiac)

A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE, NOUS REJOINDRONS LA MANIFESTATION
DE NOS CAMARADES DU CNRS QUI SE RENDRONT
au Secrétariat d'Etat à la
Recherche
RUE SAINT-DOMINIQUE PARIS 7^{EME}

Provincia : Délégations, manifesta-
tions en direction de
provincs publiés de
(Préfectures... Postes...)